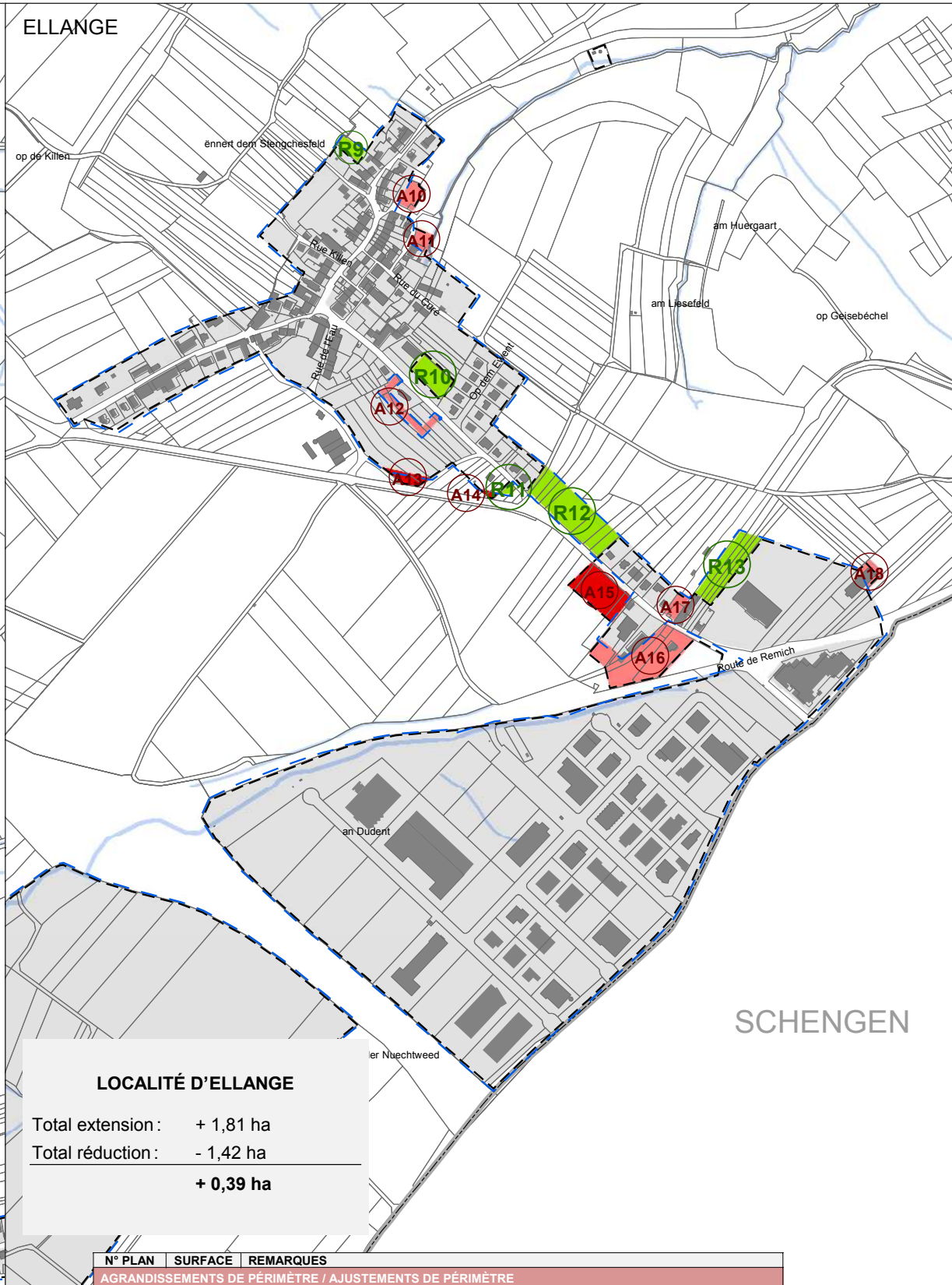


**LOCALITÉ D'ALTWIES**

Total extension : + 1,14 ha  
 Total réduction : - 1,74 ha  
**- 0,60 ha**



**LOCALITÉ D'ELLANGE**

Total extension : + 1,81 ha  
 Total réduction : - 1,42 ha  
**+ 0,39 ha**

**LÉGENDE :**

**Situation PAG en vigueur**

- Périmètre d'agglomération du PAG en vigueur
- Zones urbanisées ou à urbaniser

**Situation projet de PAG**

- - - Délimitation de la zone verte
- Agrandissement du périmètre en vigueur (extensions)
- Agrandissement du périmètre en vigueur (régularisation/arrondissement)
- Réduction du périmètre en vigueur (reclassement en zone verte)

N° PLAN	SURFACE	REMARQUES
<b>EXTENSIONS DE PÉRIMÈTRE / AJUSTEMENTS DE PÉRIMÈTRE</b>		
A3	0,29	Régularisation des arrières de parcelles, en cohérence avec le PAP approuvé n°9278
A4	0,15	Extension légère du périmètre pour permettre la construction d'une maison le long de la route de Luxembourg, au sein d'un milieu bâti
A5	0,22	Extension du périmètre en prolongement des zones urbanisées de la route de Filsdorf, permettant la construction de 4 maisons (classement en zone soumise à PAP « nouveau quartier » pour développer un projet marquant l'entrée ouest de la localité)
A6	0,08	Ajustement du périmètre pour redéfinir l'entrée nord de la localité (classement en ZAD)
A7	0,28	Extension du périmètre pour permettre l'aménagement d'un nouveau quartier mixte pouvant accueillir des activités ou des logements en retrait des activités implantées de l'autre côté de la Brem Wee
A8	0,07	Régularisation de l'existant (accès du cimetière)
A9	0,05	Extension légère du périmètre permettant la construction d'une maison le long de la rue du Dr Berger
<b>TOTAL</b>	<b>1,14</b>	

N° PLAN	SURFACE	REMARQUES
<b>RÉDUCTIONS / AJUSTEMENTS DE PÉRIMÈTRE</b>		
R4	0,48	Reclassement en zone verte de terrains non viabilisés et en extension tentaculaire par rapport au village le long de la rue Jean-Pierre Koppes (partie sud couverte par un biotope protégé)
R5	0,04	Ajustement du périmètre pour créer une bande urbanisée d'une profondeur continue le long de la route de Filsdorf
R6	0,73	Reclassement en zone verte de terrains actuellement occupés par une exploitation agricole (régularisation de l'existant)
R7	0,08	Reclassement en zone de verdure une parcelle entièrement couverte par des arbustes considérés comme biotope protégé
R8	0,41	Reclassement en zone verte de terrains non viabilisés et en extension tentaculaire par rapport au village le long de la Brem Wee (territoire de pie-grèche grise : ceinture verte à établir pour assurer un écran et une transition entre les zones urbanisées et la zone agricole)
<b>TOTAL</b>	<b>1,74</b>	

N° PLAN	SURFACE	REMARQUES
<b>AGRANDISSEMENTS DE PÉRIMÈTRE / AJUSTEMENTS DE PÉRIMÈTRE</b>		
A10	0,11	Régularisation de l'existant (aire de jeux)
A11	0,08	Extension légère du périmètre permettant la construction d'une maison le long de la rue du Lavoir
A12	0,15	Régularisation de l'existant (cimetière)
A13	0,09	Arrondissement du périmètre pour rationaliser l'aménagement du nouveau quartier E-NQ3
A14	0,02	Ajustement du périmètre pour rationaliser les zones constructibles en fonction des règles du PAP « quartier existant »
A15	0,43	Extension du périmètre le long de la rue de la Gare, déjà bâtie de l'autre côté, pour compenser la réduction de périmètre n°12 sur des terrains présentant une faible incidence environnementale
A16	0,77	Régularisation de l'existant (maison)
A17	0,08	Régularisation de l'existant (parking privé)
A18	0,08	Régularisation de l'existant (bâtiment occupé par une activité)
<b>TOTAL</b>	<b>1,81</b>	

N° PLAN	SURFACE	REMARQUES
<b>RÉDUCTIONS / AJUSTEMENTS DE PÉRIMÈTRE</b>		
R9	0,08	Ajustement du périmètre en cohérence avec le schéma directeur orientant le développement du site et permettant la construction de maisons le long de la voie d'accès existante
R10	0,20	Reclassement en zone verte du parc (biotope protégé constitué par un verger) situé au centre du village (régularisation de l'existant)
R11	0,02	Ajustement du périmètre pour rationaliser les zones constructibles en fonction des règles du PAP « quartier existant »
R12	0,72	Reclassement en zone verte de terrains non bâtis marquant la limite entre le village et la zone d'activités, pour conserver une coupure verte / corridor écologique (terrains déjà soumis à un moratoire durant la période de refonte du PAG pour éviter toute construction)
R13	0,40	Reclassement en zone verte d'une bande agricole entourée de biotopes protégés linéaires, séparant la zone agricole de la zone d'activités
<b>TOTAL</b>	<b>1,42</b>	

*À titre indicatif :*

- Parcellaire (PCN 2011)
- Bâtiments (PCN 2017)
- Zone d'habitation du PAG en vigueur avant refonte
- Limites communales (PCN 2017)
- Cours d'eau (BD-L-TC 2010)

sources : ACT

**Commune de Mondorf-les-Bains**

**Étude Préparatoire 2.01.2 - AE**  
**Bilan des surfaces du PAG**  
 Localités d'Altwies et Ellange

 <small>ECAU BUREAU D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME</small>	 <small>VANDRIESSCHE urbanistes et architectes</small>	<small>DATE</small> <b>avril 2019</b>	<small>ÉCHELLE</small> <b>1/9000 (A3)</b>
---	---	--	--